

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1146

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **7 septembre 2021** à 19 heures 30.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-09-135

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés – Août 2021

Affaires courantes

6. Demande d'appui financier / MIRA

Administration

7. Adoption du rapport financier 2020
8. Avis de motion 2021-04
9. Projet de règlement 2021-04 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et propriétés 2019-06
10. Autorisation de remboursement / Perte de salaire de la mairesse

Aménagement du territoire

11. Demande de permis / 262 rue Principale
12. Demande de permis / 455 route de l'Église
13. Demande de permis / 268 rue Principale
14. Demande de permis / 317 rue Principale

Travaux publics

15. Acceptation finale / Prolongation de le rue Jobin et des Trembles / Garantie d'entretien

Sécurité publique

16. Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

Loisirs, culture et famille

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1147

- 17. Divers
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

3. PRÉSENTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 AOÛT 2021

RÉSOLUTION 2021-09-136

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 août 2021.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

4.1 Comité service incendie en commun

M. Gaston l'Heureux et M. Fernand Brousseau ont assisté à la rencontre du comité du service de sécurité incendie (SSI) en commun se déroulant le 2 septembre 2021. Le point de discussion principal du comité concernait l'entretien du camion-échelle. Au cours de la dernière évaluation, plusieurs éléments défectueux sont apparus, incluant l'échelle qui n'est plus conforme. Pour réaliser la mise aux normes et les réparations, le comité a autorisé d'utiliser un montant maximal de 46 000\$ provenant du surplus du SSI.

Le procès-verbal de la rencontre devrait être acheminé au directeur général prochainement.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS – AOÛT 2021

RÉSOLUTION 2021-09-137

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois d'août 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	85 737. ⁰² \$
Rémunération nette (employés et élus)	26 431. ⁹² \$
Total dépenses	112 168.⁹⁴ \$

6. DEMANDE D'APPUI FINANCIER / MIRA

RÉSOLUTION 2021-09-138

ATTENDU QUE la fondation MIRA subi des contraintes financières importantes dues à tous les événements de financement annulés en raison de la pandémie COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir cette fondation qui apporte un soutien important à une clientèle vulnérable;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1148

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir financièrement MIRA à la hauteur de 100,00\$ pour l'année 2021.

7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 (REPORTÉ)

Ce point est reporté puisque le directeur général n'a toujours pas reçu le rapport financier. Une séance extraordinaire sera à prévoir en septembre pour déposer ce rapport financier le plus rapidement possible.

8. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 2021-04

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Bertrand Legrand que lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2021-04 modifiant le Règlement 2019-06 RHSPPPP sera adopté.

9. PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET PROPRIÉTÉS 2019-06

RÉSOLUTION 2021-09-139

ATTENDU QUE le Règlement 2019-06 intitulé *Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés* (RHSPPPP) a été adopté à la séance du 1^{er} avril 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier certaines de ses annexes afin de mettre à jour la signalisation applicable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le projet de règlement 2021-04 modifiant le Règlement 2019-06 RHSPPPP et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe D « Panneaux d'arrêt » est modifié par l'ajout suivant :

« Rue des Trembles, direction Ouest, au coin de la rue Jobin »

ARTICLE 2

La section « Limite de vitesse 30 km/h » de l'Annexe K est modifié par l'ajout suivant :

« Rue Brousseau.
Rue Cayer. »

ARTICLE 3

Le premier paragraphe de l'Annexe P dans la section « Stationnements interdits » est modifié par l'ajout suivant :

« Le stationnement est interdit en tout temps dans toute la zone entre la garage municipal, le terrain de baseball et la patinoire. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

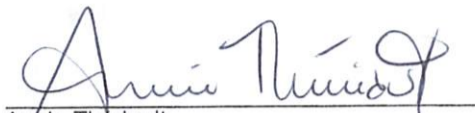
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

MR
Initiales du sec.-trés.

1149

Adopté à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun le 7 septembre 2021.


Annie Thériault
Mairesse


Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

10. AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / PERTE DE SALAIRE DE LA MAIRESSE
(Madame Annie Thériault et Monsieur Marco Julien se retirent de la décision pour conflit d'intérêt)

RÉSOLUTION 2021-09-140

ATTENDU l'article 7 du Règlement no.01-2012 établissant les tarifs applicables aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article prévoit que le conseil doit autoriser, au préalable par résolution, le remboursement du montant réel de la perte de salaire aux membres du conseil municipal qui doivent s'absenter de leur travail pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE Mme Annie Thériault, mairesse, dépose une demande officielle au Conseil pour le remboursement de sa journée de travail du vendredi 1^{er} octobre au montant de 150\$;

ATTENDU QU'elle ne pourra travailler puisqu'elle représentera la Municipalité au congrès de la FQM;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Municipalité à rembourser Madame Annie Thériault pour sa journée de travail du 1^{er} octobre 2021 pour un montant total de 150\$.

11. DEMANDE DE PERMIS / 262 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-09-141

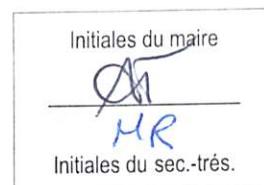
ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis à la Municipalité qui est visée par le règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire une terrasse et une sortie d'urgence pour le 2^e étage, le remplacement de planches pourrites de la galerie et de redresser la toiture côté est de la galerie;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse du dossier que voici :

- L'aménagement de la terrasse et de la sortie d'urgence du 2^e étage est essentielle pour les propriétaires qui souhaitent y implanter un usage commercial (normes incendies, sortie d'urgence);
- Les plans ont été fait conjointement à l'aide de la Clinique d'architecture et de patrimoine de Chaudière-Appalaches (CAPCHA) et du service incendie en commun de la Municipalité afin que l'aménagement s'harmonise à la fois et soit conforme;
- Les autres éléments de la demande de permis consistent simplement à un entretien d'éléments complémentaires au bâtiment;
- De refuser la demande serait un inconvénient majeur pour les propriétaires tandis que l'autorisation n'aura pas pour effet de réduire l'authenticité patrimoniale du bâtiment, sans non plus créer d'inconvénient aux voisins;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1150

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 262 rue Principale.

12. DEMANDE DE PERMIS / 455 ROUTE DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION 2021-09-142

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'abattage d'un à trois arbres sur sa propriété au 455 route de l'Église près de l'ancien terrain de mini-putt puisqu'ils sont en train de dépérir et empêche les autres de croître sainement;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'abattage d'un à trois arbres, au bon jugement du personnel municipal en charge, au 455 route de l'Église.

13. DEMANDE DE PERMIS / 268 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-09-143

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite installer deux enseignes sur la façade du centre communautaire : une première pour les nouveaux locataires ABC Lotbinière du côté ouest, la seconde pour la bibliothèque municipale du côté est;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée.

14. DEMANDE DE PERMIS / 317 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-09-144

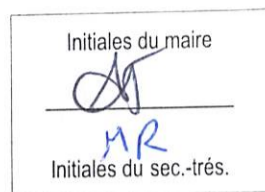
ATTENDU QUE les propriétaires du 317 rue Principale ont déposé une demande de permis à la Municipalité qui est visée par le règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet consiste à réparer le mur du bâtiment complémentaire accidenté, à rénover le revêtement extérieur de tous les murs et à installer des volets et des portes rouges;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse du dossier que voici :

- Les propriétaires ont déjà débuté les travaux sans avoir fait de demande de permis car ils ne croyaient pas nécessaire d'en acquérir un et qu'il y avait urgence d'agir avant que le mur ne s'effondre;
- Les travaux de rénovation ont pour objet d'améliorer l'aspect extérieur avec des matériaux semblables préalablement présents;
- Le bâtiment complémentaire étant situé loin en cour arrière, aucune nuisance n'est créée aux voisins;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1151

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 313 rue Principale.

15. ACCEPTATION FINALE / PROLONGATION DE LA RUE JOBIN ET DES TREMBLES / GARANTIE D'ENTRETIEN

RÉSOLUTION 2021-09-145

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat de prolongation des rues Jobin et des Trembles à Dilicontracto inc.;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à la fin du printemps 2020;

ATTENDU QU'une garantie d'entretien de 5% de la valeur du contrat était retenue pendant un an afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure;

ATTENDU QU'à la suite de corrections mineures, la Municipalité est prête à faire l'acceptation finale et de remettre le 5% de la garantie d'entretien, soit un montant de 7971,82\$ avant taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'acceptation finale et de payer 7971,82\$ avant taxes applicables à Dilicontracto inc.

16. APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

RÉSOLUTION 2021-09-146

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement au passage à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Semaine de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1152

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-09-147

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h48.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

